



LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE DE JUDO, JUJITSU, KENDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES

DOSSIER DE CANDIDATURE POUR LA FORMATION DE LA FILIERE FEDERALE « NOUVELLE-AQUITAINE » SAISON 2021/2022

ASSISTANT CLUB (AC) ANIMATEUR SUPPLEANT (AS)
CERTIFICAT FEDERAL D'ENSEIGNEMENT BENEVOLE (CFEB)

Cocher la qualification fédérale sollicitée. 1 seul choix possible.

FORMATION INITIALE 1^{ERE} DEMANDE FORMATION CONTINUE RENOUELEMENT
Cocher la case correspondant au parcours de formation, 1^{ere} demande ou renouvellement.

CENTRE DE RATTACHEMENT : LIMOGES LORMONT POITIERS
Il faut choisir 1 centre de rattachement pour le suivi du parcours AS ou CFEB.

COMITE DEPARTEMENTAL : | | Indiquer le numéro de département pour le suivi en proximité.

IDENTIFICATION DU/DE LA CANDIDAT·E

NOM : | | PRENOM : | |

NATIONALITE : | |

NE·E LE : | | A : | |

ADRESSE : | |

CODE POSTAL : | | VILLE : | |

TELEPHONE : | |

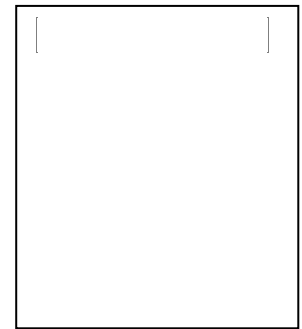
MAIL : | |

N° LICENCE FFJDA : | |

CLUB FFJDA : | |

GRADE : | | N° AS, AC ou CFEB : | |

EN CAS DE RENOUELEMENT OU DE QUALIFICATIONS PRECEDENTES



*INSERER UNE PHOTO D'IDENTITE
RECENTE NUMERISEE*

JE SOUSSIGNE·E | | DECLARE SUR L'HONNEUR QUE :

- J'AI PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS D'INSCRIPTION LIEES A LA FORMATION.
- LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS DANS MON DOSSIER D'INSCRIPTION SONT SINCERES ET VERITABLES.
- JE M'ENGAGE A SUIVRE L'INTEGRALITE DE LA FORMATION.
- JE M'ENGAGE A ENSEIGNER A TITRE BENEVOLE.

JE SOLICITE MON INSCRIPTION A UNE FORMATION DE LA FILIERE FEDERALE D'ENSEIGNEMENT POUR LA SAISON 2021/2022 « ANIMATEUR SUPPLEANT » OU « CERTIFICAT FEDERAL D'ENSEIGNEMENT BENEVOLE » AU SEIN DE LA LIGUE DE JUDO DE NOUVELLE-AQUITAINE OU « ASSISTANT CLUB » EN DELOCALISATION PAR DELEGATION AUX COMITES DEPARTEMENTAUX.

LA LOI REND PASSIBLE D'AMENDE ET D'EMPRISONNEMENT, QUICONQUE SE REND COUPABLE DE FRAUDES OU DE FAUSSES DECLARATIONS (ARTICLES 313-1, 313-3, 433-19, 441-1, 441-6 ET 441-7 DU CODE PENAL). ATTENTION : DES VERIFICATIONS POURRONT ETRE EFFECTUEES.

DATE : | | SIGNATURE (OBLIGATOIRE) : | |

IDENTIFICATION DU CLUB DEMANDEUR

NOM DU CLUB : | |

N° D’AFFILIATION FFJDA : | |

TELEPHONE DU CLUB : | | MAIL DU CLUB : | |

REPRESENTE PAR SON/SA PRESIDENT·E EN EXERCICE :

NOM : | | PRENOM : | |

PRESENTE LA CANDIDATURE DE : | |

EN VUE DE SON INSCRIPTION AU PARCOURS DE FORMATION INITIALE OU CONTINUE CONDUISANT A LA DELIVRANCE OU AU RENOUELEMENT DE LA QUALIFICATION FEDERALE D’ASSISTANT CLUB, ANIMATEUR SUPPLEANT OU DU CERTIFICAT FEDERAL D’ENSEIGNEMENT BENEVOLE, DANS LE RESPECT DES CONDITIONS DE PRESENTATION ET D’EXERCICE DEFINIES PAR LES TEXTES OFFICIELS DE LA FFJDA, LUS ET APPROUVEES. REFERENCE WWW.FFJUDO.COM

● POUR LES AS : JOURS, HORAIRES ET LIEUX OU L’AS EST APPELE A INTERVENIR SOUS LA DEPENDANCE FONCTIONNELLE DE L’ENSEIGNANT TITULAIRE OU DU TUTEUR PEDAGOGIQUE DESIGNÉ :

| |

● POUR LES CFEB : MOTIFS CONDUISANT L’ASSOCIATION A FAIRE CETTE DEMANDE OU A SOLLICITER CETTE RECONDUCTION EXCEPTIONNELLE POUR 1 SAISON SUPPLEMENTAIRE (A EXPLIQUER PRECISEMENT CAR CE DISPOSITIF DEROGATOIRE N’EST POSSIBLE QUE POUR LES ASSOCIATIONS QUI NE PEUVENT RECOURIR PROVISOIEMENT OU DURABLEMENT AUX SERVICES D’UN ENSEIGNANT TITULAIRE, PAR EXEMPLE EN ZONE RURALE ISOLEE) :

| |

TOUT DIRIGEANT ASSOCIATIF EST SOUMIS A L’OBLIGATION D’HONORABILITE PREVUE A L’ARTICLE L322-1 DU CODE DU SPORT.

LA LOI REND PASSIBLE D’AMENDE ET D’EMPRISONNEMENT, QUICONQUE SE REND COUPABLE DE FRAUDES OU DE FAUSSES DECLARATIONS (ARTICLES 313-1, 313-3, 433-19, 441-1, 441-6 ET 441-7 DU CODE PENAL). ATTENTION : DES VERIFICATIONS POURRONT ETRE EFFECTUEES.

DATE : | | SIGNATURE (OBLIGATOIRE) : | |

IDENTIFICATION DU/DE LA TUTEUR·RICE PEDAGOGIQUE

NOM : | | PRENOM : | |

TELEPHONE : | | MAIL : | |

DIPLOME : | | N° DU DIPLOME : | |

CARTE PROFESSIONNELLE D’EDUCATEUR SPORTIF¹ N° : | |

• JE RECONNAIS SATISFAIRE A L’OBLIGATION D’HONORABILITE PREVUE AUX ARTICLES L212-9 A L212-12 DU CODE DU SPORT, ET JE M’ENGAGE A ASSURER LE TUTORAT PEDAGOGIQUE DE :

| |

LA LOI REND PASSIBLE D’AMENDE ET D’EMPRISONNEMENT, QUICONQUE SE REND COUPABLE DE FRAUDES OU DE FAUSSES DECLARATIONS (ARTICLES 313-1, 313-3, 433-19, 441-1, 441-6 ET 441-7 DU CODE PENAL). ATTENTION : DES VERIFICATIONS POURRONT ETRE EFFECTUEES.

DATE : | | SIGNATURE (OBLIGATOIRE) : | |

¹ En cas de non possession d’une carte d’éducateur sportif en cours de validité, le tuteur pédagogique devra procéder à la déclaration d’activité en tant qu’éducateur sportif ou au renouvellement de sa carte professionnelle.

REQUIS ET CONDITIONS D'INSCRIPTION

ASSISTANT CLUB :

- ETRE CADET·TE 1^{ERE} ANNEE AU MINIMUM.
- ETRE TITULAIRE DU GRADE DE CEINTURE MARRON AU MINIMUM.

ANIMATEUR SUPPLEANT & CERTIFICAT FEDERAL D'ENSEIGNEMENT BENEVOLE :

- ETRE AGE-E DE 18 ANS AU MOINS A L'ENTREE EN FORMATION.
- ETRE TITULAIRE DU GRADE DE CEINTURE NOIRE 1^{ER} DAN AU MINIMUM OU CEINTURE MARRON ET ASSISTANT CLUB POUR LES ANIMATEURS SUPPLEANTS.
- ETRE TITULAIRE DE L'ATTESTATION DE PREVENTION ET SECOURS CIVIQUES DE NIVEAU 1 (PSC 1) OU EQUIVALENT.

PREROGATIVES D'EXERCICE

● ASSISTANT CLUB :

AC EST UNE QUALIFICATION FEDERALE DELIVREE PAR LA LIGUE PERMETTANT A SON TITULAIRE D'ASSISTER AVEC UNE REELLE EFFICACITE PEDAGOGIQUE ET EN SA PRESENCE UN ENSEIGNANT TITULAIRE D'UNE CERTIFICATION LUI CONFERANT L'AUTONOMIE PEDAGOGIQUE POUR L'ENSEIGNEMENT DU JUDO JUJITSU. L'AC EST SOUS LA DEPENDANCE FONCTIONNELLE DE CET ENSEIGNANT QUI EST SON TUTEUR PEDAGOGIQUE, ET IL NE PEUT INTERVENIR SEUL. IL NE PEUT EXERCER QUE DANS LE CADRE DES ACTIVITES DE L'ASSOCIATION OU IL EST LICENCIE. CETTE QUALIFICATION NE PERMET PAS DE DELIVRER DE GRADE. EN FORMATION INITIALE, LE TITRE D'AC EST OBTENU APRES UN CYCLE PEDAGOGIQUE DE 50 HEURES MINIMUM EN CLUB AFFILIE FFJDA, UN CYCLE DE 30 HEURES DE FORMATION FEDERALE EN CENTRE ET UNE EVALUATION FINALE EN CLUB AFFILIE PAR L'ENSEIGNANT TITULAIRE. AU TERME DE LA FORMATION, LE CANDIDAT DOIT ETRE CAPABLE DE METTRE EN ŒUVRE DES SEANCES PEDAGOGIQUES D'INITIATION, PERFECTIONNEMENT GLOBAL ET PERFECTIONNEMENT INDIVIDUALISE, DE S'EXPRIMER TECHNIQUEMENT ET EN KATA, DE PARTICIPER ACTIVEMENT A L'ACCOMPAGNEMENT ET A L'ENVIRONNEMENT SPORTIF ET AU RAYONNEMENT DE LA CULTURE JUDO, TOUT EN ASSURANT LA SECURITE DE LA PRATIQUE. POUR CONSERVER SA QUALIFICATION, UN AC DOIT PARTICIPER A 10 HEURES MINIMUM DE FORMATION CONTINUE EN CENTRE SUR LA SAISON SPORTIVE. LA FORMATION EST DISPENSEE A L'ECHELON DEPARTEMENTAL PAR DELEGATION DE LA LIGUE.

● ANIMATEUR SUPPLEANT :

AS EST UNE QUALIFICATION FEDERALE DELIVREE PAR LA LIGUE PERMETTANT A SON TITULAIRE D'ASSISTER AVEC UNE REELLE EFFICACITE PEDAGOGIQUE UN ENSEIGNANT TITULAIRE D'UNE CERTIFICATION LUI CONFERANT L'AUTONOMIE PEDAGOGIQUE POUR L'ENSEIGNEMENT DU JUDO JUJITSU. L'AS EST SOUS LA DEPENDANCE FONCTIONNELLE DE CET ENSEIGNANT QUI EST SON TUTEUR PEDAGOGIQUE. IL INTERVIENT BENEVOLEMENT ET NE PEUT EXERCER QUE DANS LE CADRE DES ACTIVITES DE L'ASSOCIATION OU IL EST LICENCIE. CETTE QUALIFICATION NE PERMET PAS DE DELIVRER DE GRADE. L'AS PEUT INTERVENIR SEUL EN CAS D'ABSENCE DE L'ENSEIGNANT TITULAIRE POUR TOUT EMPÊCHEMENT JUSTIFIE. CE REMPLACEMENT OCCASIONNEL NE PEUT EXCEDER UNE PERIODE CONTINUE DE 1 MOIS, DELAI AU-DELA DUQUEL LES RESPONSABLES DU CLUB DEVRONT FAIRE APPEL AUX SERVICES D'UN ENSEIGNANT DONT LA QUALIFICATION EST RECONNUE PAR LA LIGUE. UN RESPONSABLE DE L'ASSOCIATION DEVRA ETRE PRESENT LORS DES INTERVENTIONS DE L'AS. EN FORMATION INITIALE, LE TITRE D'AS EST OBTENU APRES UN CYCLE PEDAGOGIQUE DE 50 HEURES MINIMUM EN CLUB AFFILIE FFJDA, UN CYCLE DE 30 HEURES DE FORMATION FEDERALE EN CENTRE ET UNE EVALUATION FINALE PAR LA LIGUE EN CENTRE. LES CANDIDATS AU MOINS 2^{EME} DAN PEUVENT ACCEDER DIRECTEMENT A L'EVALUATION FINALE SOUS RESERVE DES EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION ET D'UNE EXPERIENCE PEDAGOGIQUE DE 50 HEURES EN CLUB AFFILIE AVEC TUTEUR. AU TERME DE LA FORMATION, LE CANDIDAT DOIT ETRE CAPABLE DE METTRE EN ŒUVRE UN CYCLE MENSUEL DE SEANCES PEDAGOGIQUES D'INITIATION, PERFECTIONNEMENT GLOBAL ET PERFECTIONNEMENT INDIVIDUALISE, DE S'EXPRIMER TECHNIQUEMENT ET EN KATA, DE PARTICIPER ACTIVEMENT A L'ACCOMPAGNEMENT ET A L'ENVIRONNEMENT SPORTIF ET AU RAYONNEMENT DE LA CULTURE JUDO, TOUT EN ASSURANT LA SECURITE DE LA PRATIQUE. POUR CONSERVER SA QUALIFICATION, UN AS DOIT PARTICIPER A 20 HEURES MINIMUM DE FORMATION CONTINUE EN CENTRE SUR LA SAISON SPORTIVE.

● CERTIFICAT FEDERAL D'ENSEIGNEMENT BENEVOLE :

LE CFEB AUTORISE SON POSSESEUR A ENSEIGNER LE JUDO JUJITSU A TITRE BENEVOLE, EN AUTONOMIE PEDAGOGIQUE ET DANS UNE SEULE ASSOCIATION. EXCEPTIONNELLEMENT, UNE DEROGATION POUR INTERVENIR SUR PLUSIEURS ASSOCIATIONS POURRA ETRE ACCORDEE. LE CFEB PERMET DE DELIVRER DES GRADES JUSQU'A LA CEINTURE MARRON. IL VISE EN PRIORITE A REpondre AUX BESOINS D'ENCADREMENT DES PETITES ASSOCIATIONS, SURTOUT EN ZONES RURALES, QUI NE PEUVENT IMMEDIATEMENT RECOURIR AUX SERVICES D'UN ENSEIGNANT TITULAIRE DU BE, BP, DE OU CQP. IL PERMET EGALEMENT D'INTERVENIR DANS UNE ASSOCIATION OU EXERCE UN TITULAIRE DU BE, BE, DE OU CQP (QUI SERA SON TUTEUR PEDAGOGIQUE) LORSQUE CELUI-CI NE PEUT ASSURER TOUS LES COURS. EN FORMATION INITIALE, LE CFEB EST OBTENU APRES UN CYCLE PEDAGOGIQUE DE 50 HEURES MINIMUM EN CLUB AFFILIE FFJDA, UN CYCLE DE 35 HEURES DE FORMATION FEDERALE EN CENTRE ET UNE EVALUATION FINALE EN CENTRE PAR LA LIGUE COMPORTANT UNE EPREUVE PEDAGOGIQUE PRATIQUE, UNE EPREUVE DE TECHNIQUE ET DE NAGE NO KATA, ET UNE EPREUVE ORALE. AU TERME DE LA FORMATION, LE CANDIDAT DOIT ETRE CAPABLE DE DEFINIR UNE STRATEGIE PEDAGOGIQUE, DE METTRE EN ŒUVRE UN CYCLE ANNUEL DE SEANCES PEDAGOGIQUES D'INITIATION, PERFECTIONNEMENT GLOBAL ET PERFECTIONNEMENT INDIVIDUALISE, DE S'EXPRIMER TECHNIQUEMENT ET EN KATA, DE PROCEDER A DES EVALUATIONS ET A DES REMEDIATIONS, DE PARTICIPER ACTIVEMENT A L'ACCOMPAGNEMENT ET A L'ENVIRONNEMENT SPORTIF ET AU RAYONNEMENT DE LA CULTURE JUDO, TOUT EN ASSURANT LA SECURITE DE LA PRATIQUE. POUR CONSERVER SA QUALIFICATION, UN TITULAIRE DU CFEB DOIT PARTICIPER A 20 HEURES MINIMUM DE FORMATION CONTINUE EN CENTRE SUR LA SAISON SPORTIVE.

TARIFS DES FORMATIONS

- FORMATION INITIALE (1^{ERE} DELIVRANCE) :
 - 90 € POUR ASSISTANT CLUB.
 - 195 € POUR ANIMATEUR SUPPLEANT.
 - 455 € POUR LE CERTIFICAT FEDERAL D'ENSEIGNEMENT BENEVOLE.
 - FORMATION CONTINUE (RENOUVELLEMENT) :
 - 30 € POUR ASSISTANT CLUB.
 - 130 € POUR ANIMATEUR SUPPLEANT.
 - 260 € POUR LE CERTIFICAT FEDERAL D'ENSEIGNEMENT BENEVOLE.
- *TOUT AUTRE COUT (TRANSPORT, HEBERGEMENT, RESTAURATION, DOCUMENTATION) EST A LA CHARGE DU STAGIAIRE OU DE SA STRUCTURE D'ACCUEIL.*
- *REGLEMENT PAR CHEQUE A L'ORDRE DE LA LIGUE DE JUDO DE NOUVELLE-AQUITAINE POUR TOUTES LES FORMATIONS, A JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION. LES CHEQUES SONT ENCAISSES LE 1^{ER} JOUR DE LA FORMATION.*

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION

ATTENTION : AUCUN DOSSIER INCOMPLET OU ENVOYE APRES LA CLOTURE DES INSCRIPTIONS NE SERA PRIS EN COMPTE !

- DOSSIER DE CANDIDATURE COMPLETE, SIGNE ET AVEC LA PHOTO D'IDENTITE EN PAGE 1.
- PHOTOCOPIE DU PASSEPORT SPORTIF FFJDA JUSTIFIANT DE LA POSSESSION DU GRADE DE CEINTURE BLEU MINIMUM POUR LES AC OU DU GRADE DE CEINTURE NOIRE 1^{ER} DAN MINIMUM POUR LES AS ET LES CFEB.
- UN CHEQUE DATE ET SIGNE A L'ORDRE DE LA « LIGUE DE NOUVELLE-AQUITAINE DE JUDO » D'UN MONTANT CORRESPONDANT AU TARIF DE LA FORMATION SUIVIE (AC, AS OU CFEB).
- UNE PHOTOCOPIE DE L'ATTESTATION DE PSC1 OU EQUIVALENT POUR LES AS ET LES CFEB.
- L'EXTRAIT N° 3 DU CASIER JUDICIAIRE POUR LES CFEB.

DECLARATION COMPLEMENTAIRE SUR L'HONNEUR

JE SOUSSIGNE-E | | DECLARE SUR L'HONNEUR QUE :

- JE SUIS TITULAIRE DE LA LICENCE FFJDA POUR LA SAISON EN COURS.
- JE SUIS EN POSSESSION D'UN CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE ET A L'ENSEIGNEMENT DU JUDO-JUJITSU EN COURS DE VALIDITE.

LA LOI REND PASSIBLE D'AMENDE ET D'EMPRISONNEMENT, QUICONQUE SE REND COUPABLE DE FRAUDES OU DE FAUSSES DECLARATIONS. (ARTICLES 313-1, 313-3, 433-19, 441-1, 441-6 ET 441-7 DU CODE PENAL). ATTENTION : DES VERIFICATIONS POURRONT ETRE EFFECTUEES.

DATE : | | SIGNATURE (OBLIGATOIRE) : | |

RETOUR DES DOSSIERS DE CANDIDATURE AVANT LE 30/09/2021

- ASSISTANT CLUB, ANIMATEUR SUPPLEANT & CERTIFICAT FEDERAL D'ENSEIGNEMENT BENEVOLE, QUEL QUE SOIT VOTRE CENTRE DE RATTACHEMENT :

LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE DE JUDO
SECRETARIAT DU SECTEUR FORMATION
A L'ATTENTION DE MONIQUE MENARD
42, AVENUE JACQUES CŒUR 86000 POITIERS.

LA LIGUE TRANSMETTRA LES INFORMATIONS AU CENTRE DE RATTACHEMENT.